

Questions de la Commission des Finances au Pôle Santé Vallée de Joux, par l'intermédiaire de La Municipalité.

En gras les questions, les réponses du pôle santé au-dessous.

Conséquences d'un report du vote relatif à la création de la SA

Un report du vote du préavis relatif à la création de la SA aurait des conséquences importantes pour le PSVJ et, plus largement, pour la poursuite du projet. Il entraînerait une incertitude qui ne permettrait pas au PSVJ de poursuivre les travaux dans les conditions actuelles, tant pour des raisons de responsabilité financière que de maîtrise du calendrier.

1. Un report contraindrait le PSVJ à suspendre l'avancement du projet

La création de la SA constitue un élément déterminant pour la réalisation du parking mutualisé et du nouvel EMS situé en-dessus du parking. En l'absence de décision sur ce point, le PSVJ ne serait pas en mesure d'assumer seul le risque financier lié à la poursuite de sa conception et devrait, par mesure de prudence, suspendre les travaux concernés dans l'attente du vote.

Poursuivre les études sans disposer de la visibilité nécessaire exposerait en effet le PSVJ à un risque financier trop important. Dans l'hypothèse où la création de la SA ne serait finalement pas acceptée, le projet de parking devrait être revu et redimensionné. Une partie des études, prestations d'architectes et d'ingénieurs ainsi que des autres honoraires engagés durant cette période pourraient alors devoir être reprises, voire réalisées une seconde fois.

Par ailleurs, le report du vote concernant la SA entraînerait également un arrêt temporaire du projet de nouvel EMS. Les deux objets sont en effet liés et interdépendants.

2. Un projet déjà largement engagé, mobilisant d'importantes ressources

Il convient également de rappeler que ce projet est engagé depuis plusieurs années.

Les équipes lauréates du concours – architectes, direction des travaux, paysagistes, ingénieurs civils et autres mandataires spécialisés – ainsi que les équipes du PSVJ sont mobilisées depuis bientôt deux ans sur sa conception et son développement.

Le concours a été lancé et financé par le PSVJ et représenté à lui seul un investissement de l'ordre de CHF 500'000.–.

Par ailleurs, le Conseil d'État soutient la réalisation de ce projet et a d'ores et déjà octroyé un crédit d'étude de CHF 3'383'000.- *TTC*.

Un report du vote interviendrait donc alors que des moyens humains et financiers conséquents ont déjà été mobilisés et que le projet est entré dans une phase concrète de développement.

3. Un risque de coûts supplémentaires et de perte de dynamique

Une mise en attente du projet n'est pas neutre financièrement. Elle est susceptible d'entraîner des coûts supplémentaires liés à l'interruption puis à la reprise des études, à la remobilisation des mandataires, à l'adaptation des calendriers ainsi qu'à l'éventuelle révision de prestations déjà réalisées.

Elle ferait également courir le risque de fragiliser la dynamique de travail construite depuis près de deux ans entre les différents partenaires et mandataires.

À cela s'ajoute le contexte général d'évolution des coûts de la construction. Tout allongement significatif du calendrier est susceptible d'accroître encore l'exposition financière du projet.

Dans ces conditions, reporter une décision nécessaire à la poursuite du projet ne permet pas de réduire le risque financier : cela peut, au contraire, contribuer à l'augmenter.

4. Un projet qui répond à un besoin identifié de santé publique

Au-delà de ses conséquences financières et opérationnelles, un report doit être apprécié au regard de la finalité même du projet.

Celui-ci répond à un besoin identifié en matière de santé publique, notamment en ce qui concerne le développement de l'offre de lits de long séjour dans notre région. Il s'inscrit dans les objectifs fixés au PSVJ par l'État et a été identifié comme prioritaire par le Conseil d'État lors de la législature 2017–2022.

Le projet ayant déjà connu des délais importants, l'enjeu aujourd'hui devrait être de sécuriser son calendrier et de permettre son avancement, plutôt que d'introduire une nouvelle période d'incertitude.

Un report aurait ainsi un impact direct sur le calendrier de mise à disposition des infrastructures et, par conséquent, sur la capacité à répondre dans les délais attendus aux besoins de la population.

La DGCS considère à ce titre qu'un retard supplémentaire aurait des conséquences particulièrement défavorables, tant au regard des objectifs de développement de l'offre de long séjour que des risques financiers qui seraient supportés par le PSVJ.

5. Chiffrage de l'impact financier d'un report du projet

Afin de répondre précisément à la question de la Commission des finances, le PSVJ a procédé à une première estimation des conséquences financières qu'entraînerait un report du projet.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, le coût d'un report est estimé à environ CHF 670'000.--.

Ce montant tient notamment compte des conséquences liées au décalage du calendrier, à l'interruption et à la reprise des études, à la remobilisation des mandataires, à l'adaptation de prestations déjà engagées ainsi qu'aux effets attendus du renchérissement sur les coûts de construction.

Cette estimation met en évidence qu'un report du vote ne constitue pas une mesure neutre ou conservatoire sur le plan financier. Au contraire, il serait susceptible de générer un surcoût significatif pour le projet, sans apporter de valeur supplémentaire à sa réalisation. Ces surcoûts ne seront pas couverts par les subventions cantonales et mettraient de fait le PSVJ dans une situation financière particulièrement délicate. Aujourd'hui, l'institution n'est clairement pas en mesure d'assumer cette charge.

6. La nécessité de disposer rapidement d'une décision claire

Nous comprenons pleinement la responsabilité de la Commission des finances et la nécessité pour ses membres de disposer de tous les éléments utiles avant de se prononcer. Le PSVJ reste naturellement à disposition pour apporter tout complément d'information ou répondre aux questions qui permettraient de sécuriser la décision.

Toutefois, au regard du degré d'avancement du projet, des investissements déjà consentis, des engagements pris par les différents partenaires, du coût désormais estimé d'un report et des objectifs de santé publique poursuivis, un report du vote aurait des conséquences concrètes et immédiates.

Pour ces raisons, le PSVJ considère qu'il est essentiel que le préavis relatif à la création de la SA puisse être soumis au vote selon le calendrier prévu.